



Avis au Conseil no 17-02

Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Tuxtla Gutiérrez, en mars 2017, sur le thème « Réduction et gestion des flux de déchets alimentaires et organiques : défis et possibilités en Amérique du Nord »

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de *l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT TENU une tribune publique à Tuxtla Gutiérrez (Chiapas), au Mexique, le 23 mars 2017, pour discuter de la capacité des trois pays à réduire les déchets alimentaires et à promouvoir la récupération des déchets organiques en Amérique du Nord;

RECONNAISSANT que :

- L'objectif de développement durable 12 des Nations Unies – *Établir des modèles de consommation et de production durables* – inclut la cible 12.3, qui prévoit une réduction mondiale de 50 % d'ici 2030 des déchets alimentaires au niveau de la distribution et de la consommation;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a déclaré que :
 - *Environ un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine chaque année — approximativement 1,3 milliard de tonnes — est perdu ou gaspillé,*
 - *Les pertes et le gaspillage alimentaires représentent environ 680 milliards de dollars US dans les pays industrialisés;*
- La moitié, environ, des déchets solides en Amérique du Nord entraîne des pertes économiques et a des impacts sur l'environnement, de même que contribue à remplir inutilement des décharges spécialement aménagées pour d'autres types de déchets;
- Les déchets alimentaires et organiques suscitent un très grand intérêt public en Amérique du Nord, comme l'a montré le fort taux de participation à la réunion publique organisée par le CCPM sur le sujet et qui a attiré plus de 200 personnes sur place et plus de 5 000 personnes en ligne;

SOUMET les recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Recommandation n° 1 : Soutenir et faciliter l'innovation en matière de réduction des déchets alimentaires et de réacheminement des déchets organiques en Amérique du Nord.

Les gouvernements nationaux doivent soutenir le recyclage des déchets organiques en adoptant des normes nationales sur la qualité du compost et du digestat, chercher à instituer de nouvelles interdictions d'enfouissement aux niveaux local et étatique/provincial, et simplifier la délivrance de permis pour les nouvelles installations de compostage et de traitement des déchets organiques. Que ce soit dans le cadre d'accords commerciaux en vigueur ou à venir, ou en collaboration avec les administrations locales, les gouvernements nationaux doivent soutenir et faciliter l'adoption de mesures novatrices de réduction des déchets alimentaires et de réacheminement des déchets organiques en Amérique du Nord.

De nombreuses collectivités et administrations locales font preuve d'innovation lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes associés aux déchets alimentaires et organiques. L'application de mesures novatrices soulève habituellement des enjeux, du fait qu'elles ne sont souvent pas pleinement compatibles avec la gestion des déchets ou les lois sur la santé, ou qu'elles entraînent des coûts initiaux additionnels, ce qui annule leurs avantages à long terme sur les plans social, environnemental et économique. Des solutions de financement durable et des arrangements institutionnels cohérents sont essentiels à la réduction du gaspillage alimentaire.

Recommandation n° 2 : Pour s'attaquer adéquatement à la question des pertes et gaspillages alimentaires, tenir compte de l'importance de l'évaluation de toute la chaîne de valeur des produits alimentaires : producteurs, distributeurs, détaillants et responsables de l'élimination des déchets.

Lorsqu'on examine la question des pertes et gaspillages alimentaires, il importe de tenir compte des stratégies de réduction à la source dans l'ensemble de la chaîne de valeur des produits alimentaires, entre autres dans le cadre du commerce nord-américain, en plus de la production de déchets par les consommateurs. Comme il y a des pertes et gaspillages alimentaires à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement – de la production à l'achat, jusqu'à l'élimination – il importe d'adopter des stratégies globales dans le cadre desquelles la chaîne d'approvisionnement est considérée comme un « système » et non comme un ensemble d'éléments distincts. Les politiques nationales et internationales sur les produits alimentaires devraient refléter cette approche de « système alimentaire » lors de la mise en œuvre d'initiatives de réduction des déchets alimentaires.

Recommandation n° 3 : Établir une terminologie standard pour l'étiquetage des produits alimentaires en Amérique du Nord.

Il faudrait établir une terminologie standard applicable aux produits alimentaires en Amérique du Nord, plus particulièrement compte tenu des importants échanges commerciaux de ces produits entre les trois pays. À l'échelle nationale et internationale, il n'y a pas de consensus au sujet de la terminologie applicable à l'étiquetage des aliments, ce qui a donné lieu à l'utilisation de termes et de définitions divergents. Des expressions comme « Meilleur avant », « Date de péremption », « Meilleur si consommé avant », etc., sont souvent source de confusion pour l'industrie et les consommateurs, ce qui peut donner lieu à encore plus de déchets alimentaires. L'élaboration de

lignes directrices communes sur l'étiquetage des aliments aiderait à réduire les déchets alimentaires et apporterait d'énormes avantages économiques aux entreprises et aux consommateurs partout en Amérique du Nord. La CCE pourrait faciliter l'établissement de la terminologie et des lignes directrices en s'appuyant sur son expertise reconnue à l'échelle internationale en matière de déchets alimentaires.

Recommandation n° 4 : Évaluer les liens entre la production alimentaire et la biodiversité en Amérique du Nord.

Le CCPM appuie le plan opérationnel de la CCE pour 2017-2018 et les mesures prises pour informer les gens sur les évaluations du gaspillage alimentaire et les liens entre ces évaluations et les résultats environnementaux, incluant les impacts sur la biodiversité et d'autres impacts socioéconomiques. L'intégration de la conservation et de la biodiversité durable est un élément clé du partenariat nord-américain dans le domaine de l'environnement. Au fur et à mesure que nous élargissons nos connaissances des avantages que procurent des écosystèmes en santé et diversifiés, il importe d'évaluer les liens entre la production alimentaire et la biodiversité, plus particulièrement l'impact que pourraient avoir certains systèmes et certaines méthodes de production sur la protection et l'utilisation durable de la biodiversité. La CCE présente un potentiel unique en matière de promotion et de facilitation de la collaboration entre les spécialistes nord-américains, et elle devrait orienter ses efforts en ce sens pour favoriser un plus grand partage du savoir, des pratiques exemplaires et des leçons apprises en ce qui a trait à la biodiversité dans le contexte de la production alimentaire.

Recommandation n° 5 : Miser sur une coordination et un leadership nord-américains pour lutter contre la perte et le gaspillage d'aliments

Le CCPM reconnaît l'important leadership de la CCE sur la question relative aux pertes et gaspillages alimentaires. La CCE a créé des synergies en Amérique du Nord, en contribuant à l'avancement et au partage des connaissances, et en perfectionnant les compétences et l'expertise des praticiens, de la société civile, des ONGE et du gouvernement. Le CCPM appuie vigoureusement la poursuite des travaux relatifs aux pertes et gaspillages alimentaires dans le contexte du Plan opérationnel et d'autres mécanismes dont dispose la CCE, y compris l'établissement d'un centre régional d'expertise sur les pertes et gaspillages alimentaires.

Ayant confiance que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
29 mai 2017**